



COMMISSION LOCALE DE L'EAU
SAGE DU BASSIN VERSANT DE LA SARTHE
AMONT

SÉANCE PLENIERE DU 26 JANVIER 2021
Beaumont-sur-Sarthe

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à neuf heures, la Commission locale de l'eau du bassin versant de la Sarthe amont s'est réunie dans la salle Loisirs et cultures de Beaumont-sur-Sarthe, sous la présidence de Monsieur Pascal DELPIERRE.

ORDRE DU JOUR :

1. Information : Qu'est-ce que le SAGE ? Le rôle des membres de la CLE ?
2. Présentation et validation du rapport d'activité 2020
3. Élection du bureau, du président et des vice-présidents
4. Proposition de mise à jour et modification des règles de fonctionnement de la CLE
5. Présentation et validation des objectifs 2021
6. Présentation des premiers résultats de l'état des lieux / bilan du bassin de la Sarthe amont dans le cadre de la révision du SAGE
7. Mise en place de commissions de travail (étude quantitative, révision du SAGE, gestion coordonnée des vannages, sensibilisation)

ÉTAIENT PRESENTS OU REPRÉSENTÉS

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
(30 voix délibératives sur 32)

Présents (24) :

1. Mme Véronique CANTIN, Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe
2. M. Daniel LENOIR, Vice-président du Conseil départemental de la Mayenne
3. M. Romain BOTHERET, Maire adjoint d'Alençon (61)
4. M. Ronan DANIEL, Maire-adjoint de Coulonges sur Sarthe (61)
5. M. Christophe COUDRAY, Maire-adjoint de Moulin-le-Carbonnel (72)
6. M. David CHOLLET, Maire de Souigné-sous-Ballon (72)
7. Mme Florence PAIN, Conseillère municipale du Mans (72)
8. M. Michel GUY, Conseiller municipal de la Guierche (72)
9. M. Frédéric BARRE, Maire de Bonnétable (72)
10. Mme Armelle REIGNER, Maire de Maresché (72)
11. M. Michel COUDER, Maire de Courcival (72)
12. M. Daniel LEFEVRE, Maire de Mont-Saint-Jean (72)
13. M. Pascal DELPIERRE, Maire de St-Leonard-des-Bois (72)
14. Mme Adélaïde DEJARDIN, Vice-présidente de la CdC des Coëvrons (53)
15. M. Raymond LELIEVRE, Vice-président de la CdC du Mont des Avaloirs (53)
16. M. Marcel MORTREAU, Vice-président de le Mans Métropole (72)
17. M. Marcel LEVESQUE, Conseiller communautaire de la CdC Haute Sarthe Alpes mancelles (72)
18. M. Alain BESNIER, Vice-président de la CdC Maine Cœur de Sarthe (72)
19. M. Stéphane BRUNET, Vice-président de la CdC Champagne Conlinoise et Pays de Sillé (72)
20. M. Philippe GAGNOT, Président du SIAE du bassin de l'Orne Saosnoise (72)
21. M. Joseph LAMBERT, Président du SIDPEP de Perseigne et du Saosnois (72)
22. M. Didier RATTIER, Conseiller communautaire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)
23. M. Francis BERARD, Président du Syndicat du bassin de la rivière Haute Sarthe (61)
24. M. Patrick COUSIN, Vice-président du Syndicat Départemental de l'Eau (61)

Mandats (6)

1. Mme Anne BEAUCHEF donne mandat à Mme Véronique CANTIN
2. M. Jean-Michel BOUVIER donne mandat à M. Francis BERARD
3. M. Joël DEMARGNE donne mandat à M. Pascal DELPIERRE
4. M. Christophe MASSE donne mandat à Mme Florence PAIN
5. M. Maurice VAVASSEUR donne mandat à M. Alain BESNIER
6. Mme Béatrice METAYER donne mandat à M. Didier RATTIER

Collège des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées (10 voix délibératives sur 15)

Présents (7) :

1. Mme Catherine SCHAEPLYNCK, représentant la Chambre d'agriculture régionale des Pays-de-la-Loire dans la Sarthe
2. Mme Timothée RENOU, représentant le Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural de la Sarthe (CIVAM)
3. M. Jean-Paul DORON, Président de la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Orne
4. M. Jean HENAFF, représentant Sarthe Nature Environnement
5. M. Daniel GRIVOT, représentant Mayenne Nature Environnement
6. M. Alain ANDRÉ, représentant l'association Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que CHOISIR de la Sarthe
7. M. Christian LECOMTE, représentant l'association de défense des inondés (ADSPQI du Mans)

Mandat (3)

1. Le représentant de la Chambre d'Agriculture de la Mayenne donne mandat au représentant de la Chambre d'agriculture de la Sarthe
2. Le représentant de la Fédération de Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA) de la Mayenne donne mandat au représentant de la FPPMA de l'Orne
3. Le représentant de l'Association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de la Sarthe (ASMR72) donne mandat au représentant de l'ADSPQI du Mans

Collège de l'Etat et de ses établissements publics (8 voix délibératives sur 12)

Présents (6) :

1. M. François-Jacques CHENAIS, représentant la DREAL des Pays-de-la-Loire
2. Mme Maud COURCELAUD, représentant l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
3. M. Alexandre ROUX, représentant la DDT de la Mayenne
4. M. Patrick PLANCHON, représentant la DDT de l'Orne
5. Mme Delphine THIERRY, représentant l'Office Français pour la Biodiversité (OFB)
6. M. Louis D'ANGLEVILLE, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Mandat (2) :

1. M. le Préfet de la Mayenne donne mandat à la DDT de la Mayenne
2. La DDT de la Sarthe donne mandat à la DDT de l'Orne

Assistaient également à la réunion

- M. Vincent IGELNICK, Chargé de mission géomatique au Syndicat du Bassin de la Sarthe
- M. Romain BARBÉ, Chargé de mission planification inondations au Syndicat du Bassin de la Sarthe
- M. Eric LE BORGNE, Animateur de la CLE Sarthe Amont au Syndicat du Bassin de la Sarthe

Absents excusés :

- M. le Préfet de la Mayenne
- M. le Préfet de la Sarthe
- M. Jean-Michel BOUVIER
- Mme Anne BEAUCHEF
- M. Joël DEMARGNE
- Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Mayenne
- Direction Départementale des territoires de la Sarthe
- Chambre d'agriculture de la Mayenne
- Chambre de Commerce et d'industrie de la Sarthe
- Chambre de Commerce et d'industrie de la Mayenne
- Chambre de Commerce et d'industrie de l'Orne
- Chambre d'agriculture de l'Orne
- Mme Béatrice METAYER
- ASMR 72
- M. Christophe MASSÉ
- M. Maurice VAVASSEUR

48 voix délibératives (37 membres présents) sur les 59 que compte la commission sont comptabilisées.

La CLE ne peut délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les 2/3 de ses membres sont présents ou représentés (soit 40 membres). (Cf.art.6 du règlement de la CLE du 24/10/2008).

– Convocations en date du 5 janvier 2021 par mail et du 7 janvier par courrier adressées à chaque membre de la CLE –

Le PRESIDENT (M. DELPIERRE) ouvre la séance à 9h25, remercie la municipalité de Beaumont-sur-Sarthe pour la mise à disposition à titre gracieux de la salle et énumère les personnes excusées et les mandats donnés

Ordre du jour n°1

Information : **Qu'est**-ce que le SAGE ? Le rôle des membres de la CLE ?

L'objectif de cette présentation était d'informer ou de rappeler les grands principes d'un SAGE, ses objectifs et le rôle de l'ensemble des membres de la CLE afin que chacun dispose d'une vision globale des ambitions d'un SAGE et de leurs rôles au sein de la CLE. Il avait été choisi de présenter ces actions par des exemples, en vue de rendre concret les objectifs de la planification et de la concertation.

M. MORTREAU estime que la présentation ne met pas suffisamment en avant le lien important entre la gestion des milieux aquatiques (GEMA) et le volet prévention des inondation (PI).

M. DELPIERRE répond que ce point est en effet important à souligner, puisque la GEMAPI n'est pas qu'une compétence transférée aux établissements publics de coopération intercommunales à fiscalités propres (EPCI-FP). Ces deux volets sont de fait extrêmement liés d'un point de vue technique, d'où la nécessité de travailler en parallèle sur ces deux enjeux.

M. MORTREAU ajoute qu'il ne lui semble pas opportun d'identifier l'urbanisation des dents creuses sur d'anciens quartiers inondables du Mans comme des actions non conformes au SAGE Sarthe amont, d'autant que des mesures de protection par une digue seront mises en place.

L'animateur de la CLE indique que le but de la présentation n'est pas de juger de l'intérêt ou non de l'urbanisation de ces dents creuses, mais qu'il s'agissait à l'époque d'un sujet mobilisant une bonne part de la CLE et qu'il paraissait ainsi intéressant de le donner comme exemple.

M. DELPIERRE ajoute que la CLE avait émis des réserves non pas sur l'urbanisation de ces zones, mais du fait qu'elles ne respectaient pas le règlement du SAGE qui impose de préserver les zones d'expansion des crues, aussi petites soient-elles.

M. LENOIR complète les propos du Président en indiquant qu'il est nécessaire également de garder en tête que le SAGE Sarthe amont est nait du « conflit » qu'il existait entre les usagers et élus de l'agglomération du Mans qui voulaient voir se créer une retenue sèche sur le secteur du Gué-Ory (Sougé le Ganelon – Saint Léonard des Bois) pour protéger le Mans des inondations et les usagers et élus de ce territoire qui ne voulaient pas voir leurs terres sur-inondées. Le SAGE et la CLE ont ainsi permis de mettre ces acteurs autour d'une table, en privilégiant des actions plus vertueuses pour les milieux aquatiques plutôt qu'une simple vision hydraulique via une retenue et en cadrant les projets d'urbanisation de chacun pour qu'ils ne viennent pas accroître le risque inondation sur l'ensemble du bassin versant.

La FDPPMA de l'Ornes étonne que l'on présente aux membres de CLE que peu d'avis de cette dernière sont suivis par les Préfets. Il est estimé que démarrer une séance plénière avec des nouveaux élus de la sorte risque de les démobiliser.

M. DELPIERRE et l'animateur de la CLE répondent qu'il ne s'agit bien entendu pas de démobiliser les membres de la CLE, et même bien au contraire. Il est nécessaire que ces derniers défendent la gestion intégrée de l'eau sur leur territoire pour qu'elle soit entendue de chacun. Néanmoins, à l'heure actuelle, les faits démontrent que les avis de la CLE, que ce soit en urbanisme ou sur des projets tels que le Plan de Prévention du Risque Inondation du Mans, n'ont pas été suivis par les Préfets.

La DDT 61 indique que ce constat sera transmis à Madame la Préfète de l'Orne.

Ordre du jour n°2

Présentation et validation du rapport d'activité 2020

Le président a présenté les objectifs qui avaient été fixés pour 2020 dans le cadre du rapport d'activité 2019 et comment ces derniers ont pu ou non être menés.

La FDPPMA de l'Orne s'étonne que l'on parle encore aujourd'hui de non-respect des obligations réglementaires vis-à-vis des propriétaires des moulins.

M. DELPIERRE indique que la mise en œuvre de la gestion coordonnée des vannages en période hivernale sur l'axe Sarthe de la Sarthe amont a été pour lui une réelle réussite de concertation étant donné qu'elle avait été votée à l'unanimité des membres. Il s'est avéré que plusieurs de ces propriétaires ne respectent en effet plus leurs règlements d'eau compte tenu de la vétusté de leurs ouvrages, voire même de leurs volontés de ne pas ouvrir pour limiter le risque d'embâcle dans leurs vannages. En ce sens, lors de la séance plénière de la CLE du 16 janvier 2019, il a été acté d'informer officiellement les deux Préfets concernés, en leur donnant la liste des ouvrages « défaillants ». Des actions ont été engagées dans l'Orne par la DDT61 en lien avec les techniciens rivières.

L'ensemble des membres présents et représentés valide le rapport d'activité 2020

Ordre du jour n°3

Élection des membres du collège des élus du bureau, du président et des vice-présidents

Étaient déjà membres du bureau de la CLE du SAGE Sarthe amont et sont candidats :

1. *M. Francis BERARD - Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe*
2. *M. Pascal DELPIERRE – Maire de Saint-Léonard-des-Bois*
3. *M. Philippe GAGNOT – Président du Syndicat du Bassin de l'Orne Saosnoise*
4. *M. Daniel LENOIR - Vice-président du Conseil départemental de la Mayenne*
5. *Mme Florence PAIN – Conseillère municipale de la Ville du Mans*

Étaient membres suite à l'appel à candidature par mail du 18 janvier :

6. *M. Romain BOTHET – Adjoint au Maire de la Ville d'Alençon*
7. *M. David HOLLET – Maire de la Commune de Souigné sous ballon*
8. *M. Alain BESNIER – Vice-président de la Communauté de communes (CdC) Maine Cœur de Sarthe*
9. *M. Michel COUDER – Maire de la commune de Courcival*

Se sont portés candidats lors de la séance plénière :

10. *Mme Véronique CANTIN – Vice-présidente du Conseil départemental de la Sarthe*
11. *M. Didier RATTIER – Conseiller communautaire de la CdC de la Vallée de la Haute Sarthe (61)*

M. DELPIERRE demande aux membres du collège des élus s'ils acceptent que l'élection du bureau se réalise à main levée étant donné que le nombre de candidat est identique au nombre de poste.

L'ensemble des membres présent du collège des élus accepte un vote à main levée

L'ensemble des membres présents et représentés a élu à l'unanimité les 11 membres élus du bureau de la CLE

M. Pascal DELPIERRE est le seul candidat à la présidence :

L'ensemble des membres présents et représentés a élu à l'unanimité M. Pascal DELPIERRE, Maire de Saint-Léonard-des-Bois comme président de la CLE du SAGE Sarthe amont

Sont candidats aux 3 postes de vice-présidents :

- Mme Florence PAIN
- M. Daniel LENOIR
- M. Francis BERARD

L'ensemble des membres présents et représentés a élu à l'unanimité les 3 candidats à la vice-présidence : Mme Florence PAIN, conseillère municipale au Mans, M. Daniel LENOIR, vice-président du Conseil Départemental de la Mayenne et M. Francis BERARD, Président du Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe

Ordre du jour n° 4

Proposition de mise à jour et modification des règles de fonctionnement de la CLE

Le président propose à la CLE de mettre à jour ses règles de fonctionnement qui datent de 2008. Au-delà de la mise à jour du futur siège de la CLE et de sa structure porteuse (Syndicat du bassin de la Sarthe), il est proposé de clarifier qu'un seul mandat est possible par membre, qu'il sera nécessaire de disposer d'un pouvoir pour représenter une structure si le représentant n'est pas celui indiqué dans l'arrêté préfectoral, que les personnes non membres ne pourront assister à la séance plénière qu'avec une invitation par le Président, qu'il sera désormais possible de réaliser une séance plénière ou un bureau en visioconférence, que le bureau est élu à chaque renouvellement complet de la CLE et non plus à chaque élection (municipale, départementale ou régionale), que le bureau est non publique, ainsi que des précisions sur l'inter SAGE et le RGPD (règlement général sur la protection des données). L'objectif étant de disposer de règles de fonctionnement quasi équivalentes à celles de la CLE du SAGE Huisne et Sarthe aval.

Les règles du quorum étant respectées (2/3 des membres de la CLE), l'ensemble des membres présents et représentés valide les nouvelles règles de fonctionnement de la CLE

Ordre du jour n° 5

Présentation et validation des objectifs 2021

Le président a présenté les propositions d'objectifs de la CLE pour l'année 2021 :

1. Former et sensibiliser les membres de la CLE et du SBS sur les grandes thématiques de la gestion de l'eau
2. Dans le cadre de la révision du SAGE : suivre l'étude quantitative de type HMUC (hydrologie, Milieux, Usages et Climat) et mettre en œuvre une commission dédiée afin que les membres de la CLE s'approprient l'étude et les principaux enjeux quantitatifs du bassin versant
3. Dans le cadre de la révision du SAGE : mettre en œuvre une commission dédiée et proposer un bilan / état des lieux à la CLE au cours du quatrième trimestre en lien avec les enquêtes menées auprès des acteurs de l'état et opérationnels et les premiers résultats de l'étude quantitative
4. Piloter le Contrat territorial sur la partie Ornaise et participer à la mise en œuvre du CTeau Sarthe intermédiaire afin qu'il soit effectif pour début 2022
5. Identifier les possibilités de coopération pour assister les collectivités à générer des économies d'eau et limiter l'usage d'intrants dans leurs gestions des espaces verts et fleurissement
6. Finir d'assister la structuration de la maîtrise d'ouvrage de manière cohérente pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques et la protection des inondations sur la partie Sarthoise du bassin (hors Orne Saosnoise)
7. Mettre en place, en lien avec les services de l'État, des outils de communication auprès du grand public concernant les déficits estivaux en eau, leurs réglementations et les outils disponibles pour limiter les impacts du grand public
8. Continuer à assister les services de l'Etat dans la révision des arrêtés cadre sécheresse et dans la définition de débits seuils actualisés
9. Poursuivre la réflexion de mutualisation de moyens entre le SBS et les structures locales GEMAPI en lien avec la rédaction de la feuille de route de la CLE 2019-2021.
10. Continuer à compléter le bilan sur les avis donnés par la CLE ou son bureau.

La FDPPMA de l'Orne s'étonne ne pas voir un objectif de la CLE concernant l'avis qu'elle aura donné sur le prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne.

M. DELPIERRE rappelle que la CLE a vocation à donner des avis quand elle est sollicitée depuis sa mise en œuvre et qu'il s'agit donc d'un objectif systématique. Néanmoins, étant donné qu'il s'agira d'un dossier dit structurant pour le SAGE et sa révision, il propose d'intégrer ce point aux objectifs 2021

L'ensemble des membres présents et représentés acte les objectifs de la CLE pour l'année 2021, en y intégrant : 5-Éclairer la CLE sur l'enjeu des principales évolutions des différents chapitres du nouveau SDAGE

Ordre du jour n° 6

Présentation des premiers résultats de l'état des lieux / bilan du bassin de la Sarthe amont dans le cadre de la révision du SAGE

Vincent IGELNICK (chargé du traitement des données et cartographie au Syndicat du Bassin de la Sarthe) et l'animateur de la CLE ont présenté les premières cartes du bilan du SAGE. Ces dernières portaient sur des aspects qualitatifs (bon état écologique), quantitatifs (inondations estivales et hivernales), les linéaires de cours d'eau restaurés, les occupations de type agricole et les concentrations mesurées en glyphosate.

Sarthe Nature Environnement s'étonne d'entendre qu'il existe encore des stations d'épurations qui détériorent les cours d'eau alors qu'il existe des seuils réglementaires censés cadrer leurs fonctionnements.

La FDPMA de l'Orne ajoute que plusieurs industriels continuent à polluer impunément divers cours d'eau ornaï, et ce depuis plusieurs années.

Le chargé de traitement des données et l'animateur de la CLE indiquent qu'il est primordial pour eux d'identifier ces types de pollutions, qui « polluent » le fonctionnement général du cours d'eau. En effet, ils auront à informer dans le cadre du bilan du SAGE les membres de la CLE des différents points noirs qui existent mais également à identifier pour chacune des masses d'eau les principaux enjeux (de dégradation et d'amélioration possible) afin que la CLE acte les objectifs du SAGE.

La DDT 61 souhaite savoir si les règles de classement utilisées pour définir la qualité écologique sur ces différentes stations de mesure sont différentes entre ces cycles de 3 ans, auquel cas, il semblerait difficile d'en tirer des conclusions.

Le chargé de traitement des données répond qu'il s'agit d'un travail réalisé par le Syndicat du bassin de la Sarthe avec un outil spécifique (AQUATIC), où les dernières règles liées à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ont été appliquées pour les 3 cycles utilisés.

La Chambre d'agriculture de la Sarthe trouve dommage de se focaliser sur les concentrations en glyphosate mesurées entre 2011 et 2019 et préférerait que soit mis en avant les actions qui s'engagent.

L'animateur de la CLE répond qu'il s'agit d'un bilan et que par principe, il est nécessaire de regarder dans le « rétroviseur » afin d'identifier quels ont été les rôles des articles et dispositions du SAGE sur la qualité de l'eau depuis sa mise en œuvre. Quant au choix de la molécule, il s'agissait de prendre pour exemple celle qui est connue de tous aujourd'hui mais que bien entendu, le travail sera mené sur l'ensemble des molécules.

Ordre du jour n°7

Mise en place de commissions de travail

Le Président propose aux membres de la CLE d'intégrer diverses commissions, qui permettront de travailler sur des actions précises, qui pourront être techniques, afin de préparer au mieux le pouvoir décisionnel de la CLE et de son bureau

COMMISSION RÉVISION DU SAGE : Mme SCHAEPLYNCK (Chambre d'agriculture de la Sarthe) / M. ANDRÉ (Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe) / M. LEFEVRE (Mont Saint Jean) / M. BERARD (Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe) / M. HENAFF (Sarthe nature Environnement) / M. CHENAIS (DREAL Pays de la Loire) / M. GAGNOT (Syndicat du bassin de l'ORNE Saosnoise)

COMMISSION QUANTITATIVE (suivi de l'étude HMUC) : Mme CANTIN (Conseil départemental de la Sarthe) / M. HENAFF (Sarthe nature Environnement) / M. ANDRÉ (Union Fédérale des Consommateurs de la Sarthe) / Mme DEJARDIN (CdC des Coëvrons) / M. COUDER (Courcival) / Mme PAIN (le Mans)

COMMISSION SENSIBILISATION : Mme PAIN (le Mans) / M. DANIEL (Coulonges-sur-Sarthe) / M. BOTHERET (Alençon) / Agent de la Fédération des pêcheurs et de protection des milieux aquatiques de l'Orne

COMITÉ de PILOTAGE GESTION COORDONNÉE DES VANNAGES : M. BERARD (Syndicat du Bassin de la Haute Sarthe) / M. GAGNOT (Syndicat du bassin de l'ORNE Saosnoise) / M. RATTIER (CdC de la Vallée de la Haute Sarthe)

M. DELPIERRE clôture la séance à 12h00.